

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 443

présenté par
M. Debré, M. Cuq, M. Jacques Le Guen, M. Decool, M. Grosperrin,
M. Myard, M. Cosyns, M. Bourdouleix et M. Remiller

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'un article susceptible d'entraîner de graves dérives démagogiques et de renvoyer nos institutions notre régime dans les dérives du régime d'assemblée de la IVème République.

Il ne pourrait s'agir que d'une forme de hochet dont l'usage déconsidérerait le Parlement.